

Plan de cours



Faculté des arts et des sciences
Département de sciences biologiques

Sigle du cours et section	BIO2155	Trimestre A2021
Titre du cours	Travaux pratiques de biologie cellulaire	
Crédits	1 crédit	
Horaire	Date : 9 septembre au 18 novembre Salle : B-1224 du pavillon Campus MIL	

Professeur	Eric Guadagno
Local	B-1256 du pavillon Campus MIL
Courriel	eric.guadagno@umontreal.ca
Téléphone	(514) 343-6111 poste 48578

HORAIRE		
Séances	Expériences	Dates
1	Techniques microscopiques	9 septembre
2	Rôle du cytosquelette dans la division cellulaire	16 septembre
3	Effet de la cytochalasine et du nocodazole sur l'ingestion chez la paramécie	23 septembre
4	Fractionnement cellulaire	30 septembre
5	SDS-PAGE et transfert des protéines sur membrane de nitrocellulose	7 octobre
6	Immunomarquage de marqueurs d'organelles	14 octobre
7	Tests enzymatiques	28 octobre
8	Traitement des cultures cellulaires	4 novembre
9	Extraction protéique, SDS-PAGE, transfert et rouge Ponceau	11 novembre
10	Immunomarquage contre la GFAP	18 novembre

ÉVALUATION		
Modes d'évaluation	Pondération	Date de remise
Travail 1	5%	23 septembre
Rapport 1	20%	7 octobre
Rapport 2	35%	4 novembre
Rapport 3	20%	25 novembre
Cahier de laboratoire	0% (négative)	Toutes les séances
Tests de préparation	15%	Séances 3-7 et 9-10
Travail de laboratoire/Travail d'équipe	5%	---

BUT DU COURS

Le but du cours est de se familiariser avec des techniques utilisées en biologie cellulaire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX D'APPRENTISSAGE

À la fin du cours, l'étudiant pourra utiliser efficacement le microscope photonique et les techniques d'ajustement de contraste. De plus, ils seront en mesure d'isoler des fractions cellulaires par centrifugations différentielles et

d'étudier leur contenu par des tests enzymatiques et l'électrophorèse sur gel d'acrylamide. Enfin, ils auront la chance de s'initier à la culture cellulaire.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Services des bibliothèques UdeM	https://bib.umontreal.ca
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Règlements et politiques

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire.

Règlement des études

Que vous soyez étudiant(e) régulier(ère), étudiant(e) libre ou étudiant(e) visiteur(se), connaître le règlement qui encadre les études est tout à votre avantage. Consultez-le !

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

<http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Politique-cadre sur l'intégration des étudiant(e)s en situation de handicap

Renseignez-vous sur les ressources disponibles les mieux adaptées à votre situation auprès du Bureau de soutien aux étudiant(e)s en situation de handicap (BSESH). Le deuxième lien ci-contre présente les accommodements aux examens spécifiques à chaque école ou faculté.

https://secretariatgeneral.umontreal.ca/public/secretariatgeneral/documents/doc_officiels/reglements/administration/adm10_25-politique-cadre_integration_etudiants_situation_handicap.pdf

<http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/index.htm>

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteurs, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à faire passer un texte d'autrui pour sien. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

- Dans les travaux : Copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; Soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; Inventer des faits ou des sources d'information ; Obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.
- Durant les évaluations : Utiliser des sources d'information non autorisées ; Obtenir des réponses de façon illicite ; S'identifier faussement comme un(e) étudiant(e) du cours.

Site Intégrité <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

Les règlements expliqués <https://integrite.umontreal.ca/reglements/les-reglements-expliques/>